

Réunion du Conseil Municipal du 02 mars 2022

Points à l'ordre du jour :

Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2021, convention Cantal Ingénierie & Territoires : maintenance informatique école, subvention coopérative scolaire, vente pavillon lotissement Delhostal, projet d'arrêté préfectoral délimitant les zones concernées par la présence de termites, demande de subvention Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 : travaux de voirie, aménagement des abords de la salle polyvalente : demande d'aide dans le cadre du Bonus Ruralité, convention Dématérialisation des demandes d'urbanisme et questions diverses.

Délibérations votées par le Conseil Municipal

▪ Vote des comptes administratifs 2021

Présentation des comptes administratifs commune, Eau et Assainissement et lotissement :

Budget commune :

Section de fonctionnement

Les montants des dépenses et des recettes s'élèvent respectivement à 463 103,02 € et à 672 541,10 €. Il en résulte un excédent brut de 209 438,08 € et après virement à la section investissement de 208 962,68 €, l'excédent net est de 475,40 €.

Section d'investissement

Les dépenses réalisées s'élèvent à 653 261,06 € ; les principaux investissements 2021 ont été les suivants :

- Acquisitions : chargeur, sonorisation de l'église, achat de mobilier, matériel informatique école, frais d'étude aménagement salle polyvalente, logiciel cimetière.
- Isolation de l'école
- Travaux de voirie à la Croix d'Aubugues
- Eclairage public
- Aménagement wc public et local associatif

Les recettes se sont élevées à 610 816,38 € d'où un déficit d'investissement de 42 444,68 €.

Budget Eau/Assainissement :

Section de fonctionnement

Les montants des dépenses et des recettes s'élèvent respectivement à 96 491,89 € et à 186 887,99 €. L'excédent brut de 90 396,10€ est affecté dans son intégralité au Budget Primitif 2022.

Section d'investissement

Les dépenses réalisées s'élèvent à 121 710,39 € et les recettes à 57 318,84 € d'où un déficit d'investissement de 64 391,55 €.

Budget Lotissement :

Il n'a été réalisé aucune dépense ni recette sur ce budget au cours de l'année 2021.

Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2021 sont votés à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

▪ Convention Cantal Ingénierie & Territoires (CIT) : maintenance informatique école

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec CIT, pour la mission d'assistance à la gestion de la maintenance informatique de l'école, pour les trois ans à venir.

Le coût de la prestation est de 600,00 € TTC par an pour la prestation socle (assistance téléphonique et 2 interventions sur site).

Accord du Conseil Municipal.

▪ Subvention coopérative scolaire

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 102 € à la coopérative scolaire, pour le remboursement des cadeaux de Noël achetés directement par les enseignantes.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Vente pavillon Lotissement Delhostal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune avait approuvé, par délibération du 26/01/2021, le plan de vente d'un pavillon situé au Lotissement Delhostal.

L'acquisition par M. et Mme BIOULAC, actuellement locataires du bien, se fera au prix de 86 000 € ; la valeur du terrain, qui sera rétrocédée à la commune, est estimée à 9 804 €.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Projet d'arrêté préfectoral délimitant les zones contaminées, ou susceptibles de l'être, par les termites

Les services de la Préfecture ont été informés, depuis plusieurs années, de la présence de termites dans plusieurs communes du sud-ouest du département. Actuellement, aucun arrêté préfectoral n'impose la recherche systématique de termites lors de la vente d'un bien.

Toutefois, la Préfecture du Cantal souhaite prendre des mesures de sauvegarde appropriées pour permettre de suivre l'évolution des zones infestées et classer les communes de la Châtaigneraie Cantalienne comme zone termitée ou susceptible de l'être à court terme.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet d'arrêté préfectoral et des effets rattachés à la prise de cet arrêté.

Avis favorable du Conseil Municipal.

▪ **Demande de subvention Fonds Cantal Solidaire 2022-2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subvention au Conseil Départemental du Cantal dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024, doivent être transmises pour le 31 mars.

Il propose de déposer une demande d'aide à hauteur de 30 % du montant HT des travaux, pour l'entretien et la réparation de voiries.

Le coût du projet estimé par CIT s'élève à 159 298,55 € HT, les travaux seraient réalisés en 3 tranches :

- 2022 : voie communale de Trémoulines : 65 033,22 € HT
- 2023 : voie communale de Lafage : 54 130,68 € HT
- 2024 : voie communale de Caumont et réparations diverses : 40 134,65 € HT

Après discussion, le Conseil Municipal vote à la majorité, pour la demande de subvention dans le cadre de ce projet.

▪ **Aménagement des abords de la salle polyvalente : demande d'aide dans le cadre du Bonus Ruralité**

Le conseil municipal a récemment délibéré concernant une demande de subvention à la région AURA dans le cadre du Bonus Ruralité pour le projet d'aménagement des abords de la salle polyvalente.

Le coût du projet était estimé à 55 000,00 € HT.

Au vu des devis reçus, le projet s'élève à 47 445 € HT, il convient donc de mettre à jour la demande de subvention, il est précisé que le taux sollicité reste de 40%.

Accord du Conseil Municipal.

▪ **Instruction des autorisations d'urbanisme : convention portant modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol dans le cadre de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère au service unifié pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS), créé entre la communauté de commune de la Châtaigneraie Cantalienne et la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillacois.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les usagers doivent pouvoir saisir l'administration de manière dématérialisée dans le cadre de leurs demandes d'autorisation d'urbanisme.

Il présente donc à l'assemblée le projet de convention qui porte modalités d'organisation pour l'instruction des demandes d'urbanisme dans le cadre de la dématérialisation, entre la commune et le service unifié, qui entrera en vigueur au 04 avril 2022.

Accord du Conseil Municipal.

Questions diverses

▪ Travaux à la croix d'Aubugues

Les enrobés seront réalisés les 3 et 4 mars, avec déviation par le chemin rural. Les trottoirs seront finalisés ultérieurement, après la pose des poteaux électriques, en attente de réception.

▪ Ecole

Recrutement de Mme Boissière dans le cadre d'un contrat aidé Parcours Emploi Compétences : retours satisfaisant, bonne intégration à l'équipe.

▪ Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures va être réorganisée : les containers seront rassemblés aux PAV existants, 2 supplémentaires seront créés au Garric et au croisement des Roumigières.

▪ Salle polyvalente

Le diagnostic de rénovation énergétique a été réalisé. L'étude de faisabilité est à faire : à confier à CIT ?

▪ Divers

- Agent technique : prolongation de l'arrêt pour accident de travail jusqu'au 28 mars
- Demande de fixation pour vélos à la Croix d'Aubugues : à étudier car non prévu au programme
- Pose d'un compteur d'eau pour les WC publics : à étudier
- Propriété Garrouste : pas d'information officielle concernant la vente. Des dégradations ont été constatées sur les bâtiments ainsi que des vols dans le bourg.
- Poubelles lotissement Croix de Lacamp : présence de rats
- Lumière du local technique et de la mairie régulièrement allumées pendant la nuit
- Fuites d'eau dans le bourg : intervention des services de la CABA sans succès
- Surveillance des PAV : commandes des caméras et panneaux de signalisation
- Vote du BP retardé mais repas du Conseil maintenu le 19/03
- Commémoration du 19 mars 1962 : samedi 19 à 11h au monument aux morts
- Permanence des élus le 8/01 : JJ BAC, N DEFILQUIER SOUBRIER, M LAROUSSINIER, D ERNEST